



Etablissement  
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 26 janvier 2021  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
**DÉLIBÉRATION n°2021-01-26\_2216**  
Convention d'objectifs avec la Régie de  
Quartier les Portes de l'Essonne pour  
l'activité de la Recyclerie

L'an deux mille vingt et un, le 26 janvier à 18h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 20 janvier 2021. Conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la séance se déroule sans public, le caractère public de la séance étant respecté par sa retransmission en direct sur le site internet de l'EPT. Le quorum est ramené à un tiers des membres, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Représenté	G. Lafon	P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Représenté	R. Dell'agnola	P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Représentée	K. Cabillic	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Représentée	M. Kacimi	P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Représenté	K. Ben-Mohamed	P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Représenté	A.Troubat	P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Représentée	A.Troubat	P
Viry-Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	JM. Vilain	P
Savigny-sur-Orge	Mme BERNET Lydia	Représentée	B. Guillaumot	P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	Représenté	JL. Laurent	P
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Représentée	F. Bourdon	P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. BRIEY Ludovic	-		-
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Présente		P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	-		-
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Représenté	B. Guillaumot	P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	C. Vielhescaze	P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONTE Jean-Marc	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	F. Aggoune	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Représenté	P. Gaudin	P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Représentée	F. Bourdon	P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Représenté	B. Vermillet	P
Savigny-sur-Orge	Mme DUPART Agnès	Représentée	JM. Defremont	P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Représentée	C. Vielhescaze	P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	G. Lafon	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Arcueil	Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie	Représentée	C. Janodet	P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	D. Gonzales	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent		P
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	S. Daumin	P
Savigny-sur-Orge	M. GUILLAUMOT Bruno	Présent		P

Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Présent		P
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
L'Hay-les-Roses	M. JEANBRUN Vincent	Représenté	C. Decrouy	P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Représentée	K. Ben-Mohamed	P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	C. Pecqueux	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	-		-
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Représentée	R. Dell'Agnola	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Représentée	F. Bourdon	P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	-		-
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Représenté	Y. Pirolli	P
L'Hay-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Présent		P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Représentée	D. Beucher	P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Représentée	Y. Pirolli	P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Représentée	S. Daumin	P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Représentée	JC. Kennedy	P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Représenté	D. Gonzales	P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Représenté	P. Bouyssou	P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Représenté	P. Lesselingue	P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	P. Bouyssou	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Représentée	R. Boivin	P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	S. Moualhi	P
L'Hay-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Représenté	M. Dorra	P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Représentée	D. Gaulier	P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	E. Grillon	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Représenté	D. Gaulier	P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	C. Pecqueux	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Présent		P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	-		-
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Représenté	JJ. Grousseau	P
Viry-Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Représenté	JM. Vilain	P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Représentée	A. Lipietz	P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Représenté	D. Beucher	P
L'Hay-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Représentée	C. Decrouy	P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Représentée	JJ. Grousseau	P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Présente		P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Représenté	A. Id Elouali	P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Représenté	E. Grillon	P
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	F. Aggoune	P
Viry-Chatillon	Mme TROUBAT Aurélie	Présente		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	JC. Kennedy	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Représenté	P. Gaudin	P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry-Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Présent		P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Représenté	C. Spano	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	P. Lesselingue	P
Villejuif	M. ZULKE Michel	Représenté	C. Spano	P

**Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian MOUALHI**

<b>Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire</b>			102
<b>N° de délibérations</b>	<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>	<b>Votants</b>
2204 à 2250	39	58	97

## Exposé des motifs

Dans le cadre de sa compétence gestion des déchets ménagers et assimilés, le Grand-Orly Seine Bièvre a approuvé le 21 décembre 2019 son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Ce programme construit à partir d'une analyse détaillée de la production des différents flux de déchets décline 6 axes stratégiques et 28 actions opérationnelles dont la mise en œuvre progressive d'ici 2025 permettra d'atteindre un objectif de réduction de 9 % par rapport à la production de 2016, fixée comme année de référence soit 37 kg par habitant sur cette période. L'un des axes stratégiques de ce programme concerne le soutien aux initiatives locales visant à favoriser le réemploi, la réutilisation, la réparation d'objets afin de réduire le recours à l'enfouissement ou à l'incinération.

Le Grand-Orly Seine Bièvre soutient également toutes les actions locales permettant de sensibiliser le grand public aux changements de comportement en vue de favoriser une consommation plus vertueuse et respectueuse de l'environnement. Le réemploi, en amont du recyclage est en effet l'une des clefs de la transition d'une économie linéaire vers une économie circulaire.

Les recycleries permettent l'évitement des déchets à la source : elles récupèrent les objets dont les habitants souhaitent se débarrasser avant qu'ils ne deviennent des déchets : les objets sont nettoyés, réparés et vendus en boutique (de la recyclerie) à prix solidaires afin de leur donner une seconde vie. Ces structures participent donc concrètement à favoriser le réemploi.

Elles sont également les vecteurs de sensibilisation à un mode de vie plus responsable au travers d'ateliers, animations et événements qu'elles organisent régulièrement.

### **Le rôle de l'association "Régie des Quartiers des Portes de l'Essonne"**

L'association développe et encourage au travers de la gestion de la "Recyclerie les Portes de l'Essonne" la collecte, le tri, le réemploi, la réutilisation ou la valorisation matière d'objets habituellement déposés à la collecte des déchets ménagers. Ces objets, notamment les encombrants, ainsi collectés échappent à l'incinération ou à l'enfouissement.

Cette recyclerie est implantée sur la commune d'Athis-Mons au 29-29 bis quai de l'Industrie dans un équipement propriété du Grand-Orly Seine Bièvre, faisant l'objet par ailleurs d'une convention de mise à disposition. Les objets collectés par la "Recyclerie Les Portes de l'Essonne", proviennent d'apports volontaires des habitants et des professionnels dans ce même équipement. Ils peuvent également être collectés à domicile sur rendez-vous par le service « Allo Récup' », assuré en régie par les services du Grand-Orly Seine Bièvre.

La revente de ces objets en l'état ou après réparation ou transformation permet d'assurer une part de ressources propres de l'association et d'offrir des biens revalorisés à prix modique pour les habitants. Les objets ne pouvant être revendus sont valorisés dans le circuit de filières appropriées : textiles, mobilier particulier ou professionnel, électroménagers afin de faire l'objet d'une valorisation matière. Ces filières sont pour la plupart issues des filières éco-organismes : le coût de traitement de ces déchets ainsi valorisés est nul pour la collectivité.

En complément de cette action, et afin d'accompagner les changements de comportement vers une consommation plus raisonnée, l'association développe dans ses locaux ou sur divers lieux du territoire, de nombreux événements, ateliers de sensibilisation, conférences, temps d'échanges autour de la réduction des déchets, du réemploi, de la réparation et de la consommation responsable. Afin de pérenniser ses activités, de développer de nouveaux projets et de proposer des emplois à des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, la Régie des Quartiers les Portes de l'Essonne emploie 14 personnes en insertion professionnelle avec un conventionnement d'atelier chantier d'insertion.

En 2019, sur les 411 tonnes d'objets qui ont été collectées par la recyclerie, 67 tonnes ont pu faire l'objet de réemploi (vente à la boutique ou don) et 400 tonnes ont fait l'objet d'un recyclage matière par le biais d'éco-organismes (le tonnage sortant est supérieur au tonnage entrant car il comprend une partie des stocks de l'année précédente).

Le Grand-Orly Seine Bièvre et l'association La Régie des Quartiers Les Portes de l'Essonne partagent donc des objectifs communs : réduire la production de déchets sur le territoire, et donc le recours à l'incinération et l'enfouissement et favoriser les changements de comportements et l'économie circulaire.

Afin d'assurer ses missions, l'association « La Régie des Quartiers des Portes de l'Essonne » doit régulièrement s'équiper de matériel de collecte et d'outils destinés à faciliter la réparation et donc le réemploi des objets récupérés.

Compte tenu des éléments ci-dessus et de l'investissement de cette association au niveau local pour participer à la réduction des déchets sur le territoire Grand-Orly Seine Bièvre, il est proposé la signature d'une convention d'objectif ci-jointe afin de lui accorder une subvention de 34 000 € annuels, lui permettant de financer son activité.

Le versement de ce soutien sera conditionné au respect des engagements fixés dans le cadre de ladite convention. Il est donc convenu ce qui suit :

## DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** la compétence de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en matière de collecte et traitement des déchets et la délibération n° 2019-12-21\_1651 portant approbation du Programme Local de Prévention des déchets ménagers et Assimilés (PLPDMA) ;

**Considérant** la volonté du Grand-Orly Seine Bièvre de mettre en place des actions qui concourent à soutenir les initiatives locales visant à favoriser le réemploi, la réutilisation, la réparation d'objets afin de réduire le recours à l'enfouissement ou à l'incinération.

**Considérant** le projet conçu par l'association La Régie des Quartiers Les Portes de l'Essonne détaillé en annexe 1 de la présente convention,

**Considérant** que cette action participe à l'atteinte des objectifs définis dans le Programme Local de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés élaboré par le Grand-Orly Seine Bièvre et approuvé lors du Conseil territorial du 21 décembre 2019.

**Entendu** le rapport de M. Jean-Marc Defremont ;

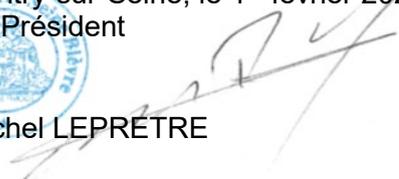
Sur proposition de Monsieur Le Président,

### Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve la convention avec la Régie des Quartiers Les Portes de l'Essonne et les projets présentés dans son annexe.
2. Autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent.
3. Accorde le versement de soutiens financiers d'un montant de 34 000 € annuels pour la mise en œuvre de chacun d'eux sous réserve de leur inscription au budget 2021 et 2022.
4. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Vote : Pour 97**

La présente délibération est certifiée exécutoire,  
étant transmise en préfecture le 2 février 2021  
ayant été publiée le 2 février 2021

A Vitry-sur-Seine, le 1<sup>er</sup> février 2021  
Le Président  
  
Michel LEPRETRE

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*



**CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LE GRAND-ORLY SEINE BIEVRE  
ET L'ASSOCIATION LA REGIE DES QUARTIERS LES PORTES DE  
L'ESSONNE POUR LA GESTION DE LA RECYCLERIE  
SITUEE A ATHIS-MONS,  
« RECYCLERIE LES PORTES DE L'ESSONNE »**

Entre d'une part :

**L'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre**, ayant son siège social au 2 avenue Youri Gagarine, Vitry-sur-Seine, représenté par son Président, Monsieur Michel LEPRÊTRE, dûment habilité aux termes de la délibération du Conseil territorial n° N° Siret : 200 058 014 00016  
Adresse de correspondance : Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre  
Bâtiment ASKIA 11, rue Henri Farman BP 748 94398 ORLY AEROGARES CEDEX

Et d'autre part :

**L'association « La Régie des Quartiers Les Portes de l'Essonne »** dont le siège social est 9, rue de l'Épinette à Athis-Mons  
Siret n° 49971814600032 - Code APE 8810C  
Représentée par son Président Pascal PETETIN

Il a été convenu ce qui suit :

### **Préambule**

Le Grand-Orly Seine Bièvre a créé le 1<sup>er</sup> janvier 2016 dans le cadre de la mise en place de la Métropole du Grand Paris Est, un établissement public territorial situé au sud de la Métropole, sur les départements du Val de Marne et de l'Essonne.

Avec 123 km<sup>2</sup>, 24 communes et 686 000 habitants, ce territoire est le plus grand de la métropole par sa superficie et son nombre de communes, le deuxième après Paris en nombre d'habitants.

Ce nouvel établissement public exerce de plein droit, entre autres, les compétences suivantes : Développement économique / Politique de la ville / Eau et assainissement / Gestion des déchets ménagers et assimilés / Elaboration d'un plan local d'urbanisme / Elaboration d'un plan climat-air-énergie ...

Premier territoire et deuxième pôle économique de la MGP après Paris, le Grand-Orly Seine Bièvre est un territoire à forts enjeux métropolitains avec des atouts exceptionnels : une connexion à l'international avec l'aéroport d'Orly, un réseau de transports en commun dense, le plus grand marché de produits frais au monde avec le Marché International de Rungis, des axes routiers structurants avec notamment les autoroutes A6, A10, A86, plusieurs millions de m<sup>2</sup> d'immobilier d'entreprise programmés.

Dans le cadre de sa compétence en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, le Grand-Orly Seine Bièvre a élaboré en 2019 son projet de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui a définitivement été approuvé fin 2019.

Le PLPDMA, qui décline 6 axes stratégiques et 28 actions opérationnelles, fixe un objectif quantitatif de réduction de la production de déchets ménagers et assimilés de 9 % (ratio en kg/hab.) en 2025 par rapport à l'année 2016, année de référence.

L'un des axes stratégiques de ce programme concerne le soutien aux initiatives locales visant à favoriser le réemploi, la réutilisation, la réparation d'objets afin de réduire le recours à l'enfouissement ou à l'incinération.

Le Grand-Orly Seine Bièvre soutient également toutes les actions locales permettant de sensibiliser le grand public aux changements de comportement en vue de favoriser une consommation plus vertueuse et respectueuse de l'environnement.

#### Un projet géré par l'association La Régie des Quartiers Les Portes de l'Essonne

La Régie de Quartiers les Portes de L'Essonne (RQPE) association de loi 1901, et entreprise d'insertion, a été créée en 2007 dans le but de favoriser, par l'activité économique, l'insertion sociale et professionnelle des personnes vivant sur le territoire de la CALPE (Communauté d'agglomération les Portes de l'Essonne) au sein même de son territoire.

Ainsi, la grande majorité de ses salariés est domiciliée dans les villes composant celui-ci.

Sa mission initiale est donc d'aider les personnes rencontrant de réelles difficultés dans le monde du travail et d'agir pour que leur activité en insertion, à son issue, leur procure une formation à différents métiers, et à terme une qualification ou une expérience donnant accès à un emploi durable et qualifié.

Le passage des salariés en insertion à la Régie leur permet de retrouver un rôle social et professionnel. Il s'inscrit également souvent dans un réapprentissage des savoir-être et savoir-faire grâce à un encadrement technique et social omniprésent.

La finalité reste avant toute chose de leur permettre de retrouver au plus tôt une activité professionnelle pérenne et une vie sociale normale.

Une des principales activités économiques de la Régie est le réemploi, la valorisation des déchets, mais également l'entretien des espaces verts.

L'association La Régie des Quartiers les Portes de l'Essonne développe et encourage la collecte, le tri, le réemploi, la réutilisation ou la valorisation matière d'objets habituellement

déposés à la collecte des déchets ménagers, notamment les encombrants, et qui de fait seraient destinés à l'incinération ou à l'enfouissement.

Elle gère « La Recyclerie Les Portes de l'Essonne » implantée sur la commune d'Athis-Mons au 29-29 bis, quai de l'Industrie, lieux de dépôts et de revente de ces objets. Il s'agit d'un équipement propriété du Grand-Orly Seine Bièvre, faisant l'objet par ailleurs d'une convention de mise à disposition.

Les objets collectés par la « Recyclerie Les Portes de l'Essonne », proviennent d'apports volontaires des habitants et des professionnels dans ce même équipement. Ils peuvent également être collectés à domicile sur rendez-vous par le service « Allo Récup' », assuré en régie par les services du Grand-Orly Seine Bièvre.

Ces objets sont ainsi détournés du flux de déchets ménagers pris en charge par la collectivité.

La revente de ces objets en l'état ou après réparation ou transformation permet d'assurer une part de ressources propres de l'association et d'offrir des biens revalorisés à prix modique pour les habitants.

Les objets ne pouvant être revendus sont valorisés dans le circuit de filières appropriées : textiles, mobilier particulier ou professionnel, électroménagers afin de faire l'objet d'une valorisation matière. Ces filières sont pour la plupart issues des filières éco-organismes : le coût de traitement de ces déchets ainsi valorisés est nul pour la collectivité.

En complément de cette action, et afin d'accompagner les changements de comportement vers une consommation plus raisonnée, l'association développera dans ses locaux ou sur divers lieux du territoire, de nombreux événements, ateliers de sensibilisation, conférences, temps d'échanges autour de la réduction des déchets, du réemploi, de la réparation et de la consommation responsable.

Afin de pérenniser ses activités, de développer de nouveaux projets et de proposer des emplois à des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, la Régie des Quartiers les Portes de l'Essonne emploie quatorze personnes en insertion professionnelle avec un conventionnement d'atelier chantier d'insertion.

Le Grand-Orly Seine Bièvre et l'association La Régie des Quartiers Les Portes de l'Essonne partagent donc des objectifs communs et signifient à travers cette convention leur volonté de travailler ensemble.

Considérant la volonté du Grand-Orly Seine Bièvre de mettre en place des actions qui concourent à soutenir les initiatives locales visant à favoriser le réemploi, la réutilisation, la réparation d'objets afin de réduire le recours à l'enfouissement ou à l'incinération.

Considérant le projet conçu par l'association La Régie des Quartiers Les Portes de l'Essonne détaillé en annexe 1 de la présente convention,

Considérant que cette action participe à l'atteinte des objectifs définis dans le Programme Local de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés élaboré par le Grand-Orly Seine Bièvre et approuvé lors du Conseil territorial du 21 décembre 2019.

Il est donc convenu ce qui suit :

## **Article 1<sup>er</sup> - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les objectifs, les montants, les moyens et les conditions d'utilisation du soutien du Grand-Orly Seine Bièvre à l'association La Régie des Quartiers Les Portes de l'Essonne, ainsi que les modalités de contrôle de son emploi, conformément aux dispositions de la loi du 12 avril 2000 et à celles du décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001. Elle fixe également les engagements réciproques de chacun, afin de servir les objectifs partagés définis en préambule.

L'association La Régie des Quartiers Les Portes de l'Essonne s'engage à mettre en œuvre à cette fin, tous les moyens nécessaires à leur bonne exécution.

Pour sa part, le Grand-Orly Seine Bièvre s'engage, sous réserve de l'inscription des crédits au budget territorial, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs, y compris les moyens de fonctionnement qu'ils requièrent, par le biais du versement d'une subvention votée au Conseil territorial.

Il est rappelé que cette convention ne dispense pas l'association La Régie des Quartiers Les Portes de l'Essonne d'obtenir les autorisations nécessaires à son activité, que celles-ci soient ponctuelles ou permanentes.

## **Article 2 - Engagement de l'association La Régie des Quartiers Les Portes de l'Essonne**

### **2-1 – Engagements de réalisation de la convention**

Par la présente convention, l'association La Régie des Quartiers Les Portes de l'Essonne s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, sur le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre, et plus spécifiquement les communes essonniennes, en cohérence avec les orientations des politiques publiques mentionnées en préambule, le programme d'actions joint en annexe 1, laquelle fait partie intégrante de la convention.

Le Grand-Orly Seine Bièvre n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

L'association La Régie des Quartiers Les Portes de l'Essonne s'engage, pour l'ensemble de ses actions, à adopter une stratégie budgétaire au regard de sa politique associative, en recherchant notamment des financements autres que ceux du Grand-Orly Seine Bièvre.

L'association La Régie des Quartiers Les Portes de l'Essonne s'engage à ne pas utiliser la subvention à des fins autres que celles qui concourent à contribuer à la réalisation des objectifs définis dans le présent article.

### **2-2 – Autres engagements**

L'association La Régie des Quartiers Les Portes de l'Essonne s'engage à porter à connaissance du Grand-Orly Seine Bièvre, sans délai, toute modification concernant ses statuts, la composition de son Conseil d'administration, de son bureau, de ses coordonnées bancaires, sur le poste de son expert-comptable et/ou commissaire aux comptes.

L'association La Régie des Quartiers Les Portes de l'Essonne s'engage à faire figurer de manière lisible le soutien financier du Grand-Orly Seine Bièvre dans tous les documents et supports écrits ou visuels qu'elle produit.

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'association La Régie des Quartiers Les Portes de

l'Essonne, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer sans délai le Grand-Orly Seine Bièvre et éventuellement le confirmer à sa demande par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **Article 3 - Engagement du Grand-Orly Seine Bièvre**

Par la présente convention, le Grand-Orly Seine Bièvre s'engage à soutenir l'activité de l'association La Régie des Quartiers Les Portes de l'Essonne en lui apportant une aide financière sous forme de subvention annuelle de fonctionnement, d'un montant de 34.000 € sous réserve du respect des diverses dispositions de la présente convention.

Le Grand-Orly Seine Bièvre s'engage à promouvoir l'activité de la « recyclerie Les Portes de l'Essonne » dans ses outils de communication : site internet, bulletins municipaux, réseaux sociaux, mais également de quatre ventes événementielles par an (exemple : « 1€ le kilo », « vente livre », « vente jouets » etc.

Le Grand-Orly Seine Bièvre mettra à disposition à titre gratuit de la Régie Les Quartiers Les Portes de l'Essonne des bennes afin de permettre le transport et le traitement des déchets ne pouvant pas bénéficier de réemploi ou de valorisation vers les filières des éco-organismes.

Afin de favoriser la complémentarité et la mutualisation éventuelle de savoir-faire, d'outils et équipements entre les différentes structures du territoire, le Grand-Orly Seine Bièvre favorisera l'animation du réseau des ressourceries/recyclerie du territoire.

Le Grand-Orly Seine Bièvre s'engage en outre à :

- Informer et échanger avec l'association La Régie des Quartiers Les Portes de l'Essonne sur sa stratégie territoriale en matière de prévention des déchets ;
- Porter à connaissance de l'association La Régie des Quartiers Les Portes de l'Essonne toute information d'ordre général, sur des sources de financement possible (appels à projets...) et autres dont le Grand-Orly Seine Bièvre aurait connaissance et qui lui apparaîtrait pertinent pour l'association.
- Proposer à l'association La Régie des Quartiers Les Portes de l'Essonne de l'associer à des études, réunions d'échanges sur les thématiques relevant de son domaine de compétences afin qu'elle apporte son expertise.
- Informer et associer l'association La Régie des Quartiers Les Portes de l'Essonne aux initiatives qu'elle prend dans des domaines la concernant et auxquelles elle serait susceptible de contribuer et d'y trouver un intérêt.

### **Article 4 - Détermination du montant et des modalités de versement de la subvention**

La subvention apportée par le Grand-Orly Seine Bièvre d'un montant de 34.000 € annuels pour la réalisation du plan d'action ci-annexé sera versée selon les modalités suivantes :

Pour les années 2021 et 2022,

- o 8.500 € à la fin de chaque trimestre pour les premier, second et troisième trimestres ;
- o 8.500 € à la fin du dernier trimestre de l'année sous réserve de la transmission du bilan mentionné à l'article 6.

La contribution financière sera créditée au compte de l'association La Régie des Quartiers Les Portes de l'Essonne selon les procédures comptables en vigueur dès que la décision du Grand-Orly Seine Bièvre aura été rendue publique et exécutoire.

La subvention est imputée sur les crédits inscrits au budget territorial.

Le paiement se fera par virement bancaire sur le compte désigné par l'association La Régie des Quartiers Les Portes de l'Essonne selon les procédures comptables en vigueur.

Le comptable assignataire est :

Le Trésorier Municipal  
Trésorerie municipale de Vitry-sur-Seine

L'association effectuera, chaque année, sa demande de subvention par un courrier adressé au Président du Grand-Orly Seine Bièvre.

Ce courrier indiquera de manière synthétique au Président du Grand-Orly Seine Bièvre les éléments clés concernant :

- Les actions réalisées au cours de l'année précédente au regard du plan d'actions proposé par l'association, les obstacles ou difficultés majeures auxquels auraient pu être confrontés l'association et les conséquences éventuelles sur son action et la réalisation de ses objectifs,
- Les impacts engendrés par l'action de l'association au niveau de la réduction des déchets sur le territoire,
- Tout élément important que l'association jugerait utile de porter à connaissance du Grand-Orly Seine Bièvre

#### **Article 5 - Durée de la convention**

La convention est conclue pour une durée de deux ans, pour couvrir les années 2021 et 2022.

Elle porte sur les actions, décrites en annexe, se déroulant pendant cette période.

#### **Article 6 - Justificatifs**

Dans le cadre de la justification de l'utilisation des fonds alloués, l'association La Régie des Quartiers les Portes de l'Essonne s'engage à transmettre chaque année :

- Un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du programme d'actions dans les conditions précisées en annexe 1
- Le compte rendu financier de l'année N-1
- Les comptes annuels de l'année N-1 (comprenant un bilan, un compte de résultat et leurs annexes)
- Le budget prévisionnel des années N et N+1
- Le plan d'action de l'année N (annexe 1)

## **Article 7 - Sanctions**

En cas d'inexécution ou de modification substantielle ou de retard des conditions d'exécution de la convention par l'association La Régie des Quartiers Les Portes de l'Essonne sans l'accord écrit du Grand-Orly Seine Bièvre, celui-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'association La Régie des Quartiers les Portes de l'Essonne et avoir préalablement entendu ses représentants.

Le Grand-Orly Seine Bièvre en informe l'association La Régie des Quartiers les Portes de l'Essonne par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **Article 8 - Evaluation**

Le Grand-Orly Seine Bièvre est chargé de vérifier le bon emploi de sa subvention et de veiller à la bonne exécution de la présente convention. Il peut, à cette fin, demander toute précision ou pièce lui permettant d'éclairer son avis.

Cette évaluation sera réalisée conjointement entre le Grand-Orly Seine Bièvre et l'association La Régie des Quartiers les Portes de l'Essonne lors de réunions spécifiques.

Le Grand-Orly Seine Bièvre procède, conjointement avec l'association La Régie des Quartiers les Portes de l'Essonne, à l'évaluation des conditions de réalisation du programme d'actions auquel elle a apporté son concours.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1<sup>er</sup>, sur l'impact de l'action au regard de l'intérêt territorial précisé en préambule de la présente convention.

## **Article 9 - Contrôle par le Grand-Orly Seine Bièvre de l'utilisation des fonds**

L'association La Régie des Quartiers Les Portes de l'Essonne s'engage à justifier à tout moment, à la demande du Grand-Orly Seine Bièvre, de l'utilisation de la subvention, de la réalisation des actions, et à faciliter l'accès à ses documents administratifs et comptables.

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par le Grand-Orly Seine Bièvre, dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 8.

L'association La Régie des Quartiers Les Portes de l'Essonne s'engage à faciliter à tout moment le contrôle du Grand-Orly Seine Bièvre, ou par des personnes ou organismes mandatés par elle, de la réalisation des objectifs visés à l'article 2 et au respect de ses engagements vis à vis du Grand-Orly Seine Bièvre, notamment par l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

## **Article 10 - Avenant**

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par le Grand-Orly Seine Bièvre et l'association La Régie des Quartiers Les Portes de l'Essonne. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

### **Article 11 - Assurances**

L'association La Régie des Quartiers Les Portes de l'Essonne exerce les activités mentionnées à l'article 2 et en annexe 1 sous sa responsabilité exclusive. Elle s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité. L'association devra être en mesure de produire à tout moment les attestations d'assurance.

### **Article 12 - Résiliation de la convention**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Elle ne donne lieu à aucune indemnité de quelque nature que ce soit.

### **Article 13 - Cessation d'activités ou dissolution de l'association La Régie des Quartiers Les Portes de l'Essonne**

En cas de cessation d'activité ou de dissolution de l'association La Régie des Quartiers Les Portes de l'Essonne, celle-ci doit en informer le Grand-Orly Seine Bièvre dans les plus brefs délais par courrier adressé en recommandé avec accusé de réception.

### **Article 14 - Recours**

Le Grand-Orly Seine Bièvre et l'association La Régie des Quartiers Les Portes de l'Essonne s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour résoudre les litiges nés de l'application de la présente convention par le biais d'une conciliation.

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention et non résolu à l'amiable sera porté devant le Tribunal administratif de Melun.

Le

La Régie des Quartiers  
Les Portes de l'Essonne  
Le Président

L'Etablissement Public Territorial  
Grand-Orly Seine Bièvre  
Le Président

Pascal Petetin

Michel Leprêtre



**CONVENTION ENTRE LE GRAND-ORLY SEINE BIEVRE ET  
L'ASSOCIATION LA REGIE DES QUARTIERS LES PORTES DE L'ESSONNE  
EN VUE DE FAVORISER LE REEMPLOI ET LA REDUCTION DES DECHETS**

**ANNEXE 1**

Plan d'actions proposé par l'association La Régie Des Quartiers  
Les Portes de l'Essonne  
Période de mise en œuvre : 2021-2022

**1) Les objets destinés au réemploi**

**A. Les objets issus de la collecte en apport volontaire dans les locaux de la « Recyclerie Les Portes de l'Essonne »** d'objets qui peuvent faire l'objet :

- De réparation
- De réutilisation
- De réemploi après remise en état éventuelle.

**B. Les objets issus du débarras de parties communes ou domaines privés extérieurs de bailleurs** notamment avec qui la Régie des Quartiers les Portes de l'Essonne a contracté.

**C. Les objets issus de la collecte en apport volontaire en pieds d'immeuble** lors d'opérations de sensibilisation menées par l'association en partenariat avec des bailleurs, des copropriétés ou des entreprises du territoire (sensibilisation de leurs salariés, comme par exemple avec ADP).

**D. Les objets issus du débarras de maisons individuelles** dans le cadre de successions ou encore en lien avec les CCAS des villes du territoire.

**E. Les objets issus du service Allo Récup'** assuré sur les communes d'Athis-Mons, de Juvisy-sur-Orge, de Morangis, de Paray-Vieille-Poste, de Savigny-sur-Orge et de Viry-Châtillon.

Les objets suivants seront acceptés :

- Mobilier, literie, vaisselle, vêtement, jeux, objets de décoration, bibelots, livres, CD, outillage, textile, jouets, appareils de sport, appareils électriques et électroniques...en bon état, en état de fonctionnement ou non
- Issus des habitants ou des professionnels

Les types d'objets suivants ne sont pas acceptés :

- Ordures ménagères, végétaux, déchets de travaux (béton, plâtre, tuiles, parquet, moquette etc...) verre, emballages, déchets diffus spécifiques (déchets toxiques), les vêtements malodorants et de façon générale tout objet présentant des risques sanitaires ou parasitaires.

**2) Réemploi, valorisation des objets collectés**

L'association La Régie des Quartiers Les Portes de l'Essonne s'engage à favoriser au maximum le réemploi, la réparation, la réutilisation de ces objets

- Pour les revendre à prix solidaire dans la boutique de la « Recyclerie Les Portes de l'Essonne ».
- Pour les donner à des associations ou autre (exemple d'écoles ayant été inondées ou vandalisées).

Les objets ne pouvant pas être réemployés, réparés ou réutilisés seront en dernier recours, orientés vers les filières de valorisation matière ainsi que des filières assurant un traitement conforme à la réglementation environnementale.

- 3) **Réaliser des ventes évènementielles** au minimum 3 par an : vente à un € le kilo, vente livres, vente jouets, par exemple
- 4) **Organiser des ateliers à destination des riverains** autour du réemploi, de la réparation au sein de la boutique et hors les murs
- 5) **Organiser des partenariats avec des associations avec pour objectif le réemploi et le détournement**, avec notamment Les Passionnés du bois
- 6) **Participer au réseau des ressourceries du grand-Orly Seine Bièvre** : échanges de bonnes pratiques, échange de mobilier, prêt de matériel



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## 2019

### DE LA RÉGIE DES QUARTIERS LES PORTES DE L'ESSONNE





## LES REGIES DE QUARTIER EN FRANCE

Les Régies fonctionnent sur un territoire qui est à la fois le terrain de réalisation des prestations qu'elles offrent aux habitants et la zone de recrutement prioritaire des opérateurs (hors encadrement). Elles développent des services de proximité pour le maintien et l'amélioration du cadre de vie, services qui sont créateurs d'emploi et supports d'insertion sociale, professionnelle et citoyenne pour les habitants du territoire, et également générateurs de lien social.

Elles sont donc des entreprises à part entière qui ont inscrit l'accompagnement socio-professionnel des personnes en difficulté qu'elles emploient dans leur finalité. À ce titre, elles signent une convention avec l'état en qualité d'entreprise d'insertion (E.I.) ou d'atelier et chantier d'insertion (A.C.I.). Elles sont donc des structures de l'insertion par l'activité économique (S.I.A.E.) qui œuvrent dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (E.S.S.).



Comité National de Liaison des  
Régies de Quartier

### COMITÉ NATIONAL DE LIAISON DES RÉGIES DE QUARTIER SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE FRANÇAIS

**140 Régies** de Quartier et de Territoire emploient **8 000 salariés** chaque année. Parmi les acteurs des Régies, on compte **2 000 bénévoles, 150 collectivités locales, 340 bailleurs sociaux.**

Ensemble, les Régies couvrent 320 quartiers prioritaires où vivent plus de **3 millions d'habitants** – L'activité économique des Régies

repose principalement sur **800 marchés publics** contractualisés, dont la moitié de marchés adaptés. Elles génèrent près de **100 millions d'euros** de chiffre d'affaires,

#### EN ILE DE FRANCE

18 Régies sont en activité : 2 en Essonne comme dans le Val de Marne et le Val d'Oise, 3 dans les Hauts de Seine, 7 en Seine Saint Denis, 1 en Seine et Marne et 10 à Paris.



Dès 1993, les Présidents des Régies de quartier décident de créer un Syndicat Employeurs afin d'offrir une situation de travail apportant les mêmes droits sociaux à l'ensemble des salariés des Régies (droit commun et

contrats aidés). En 2009, l'Accord collectif National signé en 1999 par l'ensemble des syndicats représentatifs des salariés, se transforme en Convention Collective Nationale de Branche des Employeurs de Régies de Quartier, qui s'impose à toutes les Régies labellisées.



## SOMMAIRE

<b>ORGANIGRAMME RQPE.....</b>	<b>4</b>
<b>LES ACTEURS INSTITUTIONNELS.....</b>	<b>5</b>
<b>LES ACTEURS PROFESSIONNELS.....</b>	<b>6</b>
<b>ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE .....</b>	<b><u>9</u></b>
<b>LES CHANTIERS.....</b>	<b>11</b>
<b>LA RECYCLERIE.....</b>	<b>13</b>
<b>PROJETS ET DEVELOPPEMENT .....</b>	<b><u>20</u></b>

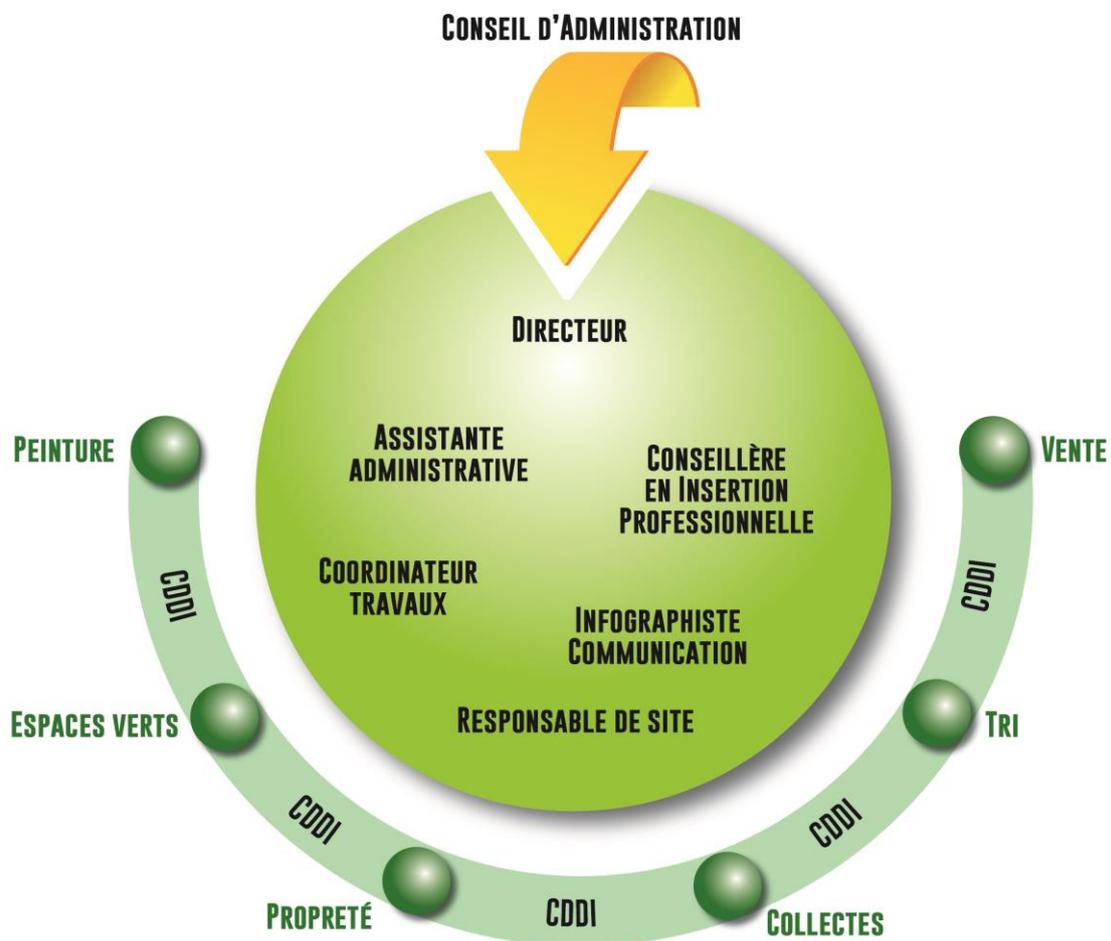


La Régie des Quartiers les Portes de l'Essonne agit essentiellement sur le territoire de l'ancienne Communauté d'Agglomération Les Portes de l'Essonne (CALPE).

Elle développe son activité dans 2 secteurs professionnels qui sont le recyclage et des travaux.

Les salariés, acteurs du développement de l'entreprise, ont été en moyenne 23 tout au long de l'année. En 2019, l'entreprise d'insertion a été conventionnée (donc subventionnée) pour 14 postes de salariés en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI).

## ORGANIGRAMME RQPE 2019





## LES ACTEURS INSTITUTIONNELS

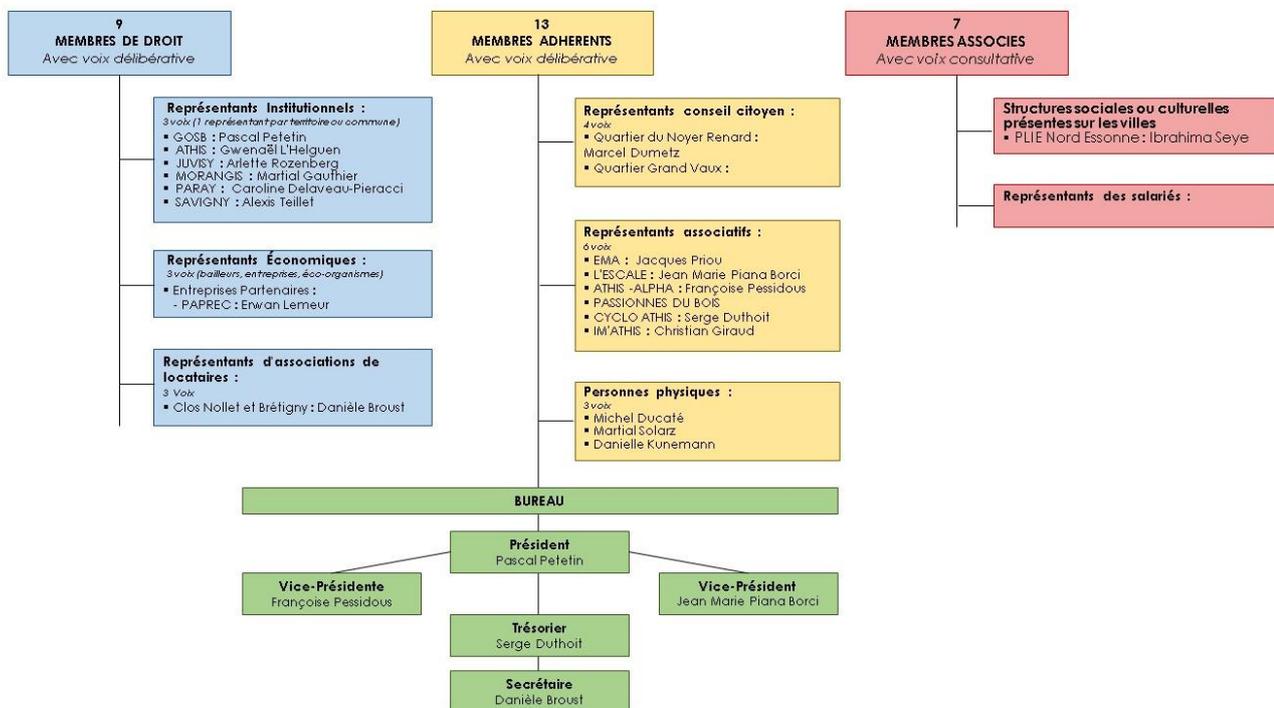
Lors du conseil d'administration du 20 mars 2019, il a été décidé "d'impliquer les communes du territoire CALPE dans la vie de la Régie en demandant aux maires de désigner un(e) conseiller(ère) municipal(e) délégué(e) au conseil d'administration".

Le conseil d'administration, réuni le 19 juin, a validé ces nouveaux administrateurs qui figurent dans l'organigramme ci-dessous :



### MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES QUARTIERS LES PORTES DE L'ESSONNE

SUITE A L'ASSEMBLEE GENERALE 2019



Une révision des statuts a eu lieu lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 octobre 2019.

Les administrateurs ont décidé de remettre en chantier la rédaction du projet associatif. Le CNLRQ et Essonne Active avaient accepté la prise en charge de l'intervention d'un consultant pour l'année 2020. La pandémie a contraint de différer l'action en 2021.



## LES ACTEURS PROFESSIONNELS

### LES SALAIRES PERMANENTS

10 postes de travail sont occupés par des salariés permanents dont 2 en production. Certains de ces salariés ont changé de statut en interne, suite aux compétences révélées lors de leur parcours d'insertion dans la structure.

- Un salarié embauché en CDDI en février 2013, devenu CDI en août 2013 a trouvé un emploi durable à l'EPT GOSB en 2019.

Un consultant a été missionné durant 4 mois pour travailler avec les personnels encadrants à l'amélioration de leur coordination tant dans la création d'outils que dans l'organisation des réunions d'équipes.

La RQPE avait décidé de recruter un-e CIP et cette action n'a pu se concrétiser qu'en septembre, Hercule Insertion a continué sa prestation jusqu'en avril 2019. Cette absence a un peu compliqué nos actions de soutien aux salariés en insertion d'avril à septembre. Depuis septembre 2019 tout est rentré dans l'ordre.

### LES SALARIÉS EN INSERTION

23 personnes ont travaillé en contrat d'insertion sur des postes d'opérateurs polyvalents. Leur embauche fait suite à une demande des prescripteurs (structures d'accueils des personnes en difficultés) : qui sont essentiellement Pôle emploi pour 4, PLIE pour 5, Mission Locale pour 2. L'agrément délivré par Pôle emploi autorisant le renouvellement de contrat d'insertion pendant 2 ans. A la Régie chaque contrat a une durée de 4 mois.

- 10 salariés étaient présents au 1<sup>er</sup> janvier 2019, 13 ont été embauchés en cours d'année et 13 sont sortis.

Parmi les salariés en poste durant l'année :

- 18 hommes, 5 femmes
- 3 ont moins de 26 ans, 10 ont entre 26 et 50 ans, 10 ont plus de 50 ans
- 6 sont bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, ASS)

L'ensemble des salariés en insertion a effectué 20 837 heures de travail effectif (soit 13,8 Equivalent Temps Plein) réparties entre les diverses missions comme suit :





## L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL

Tous les conseillers ou conseillères le diront : l'accompagnement des personnes en insertion repose sur le climat de confiance qui se crée entre l'accompagnant(e) et l'accompagné(e) et s'inscrit dans la durée.

La mission confiée en 2018 à une conseillère d'Hercule-insertion (intervention d'une journée par semaine dans les locaux) s'est poursuivie durant le 1er trimestre.

Ce n'est qu'à partir du mois de septembre que ce poste a été pourvu avec succès. La conseillère en insertion professionnelle (CIP) était en contrat de professionnalisation et s'est très bien intégrée dans l'équipe. Elle a su établir cette relation de confiance indispensable pour aborder le dialogue qui conduira à "réduire les freins de l'accès à l'emploi".

### 1<sup>ère</sup> étape : réalisation du diagnostic

Il s'agit d'analyser, avec le salarié, son parcours antérieur et son statut actuel dans la structure afin d'identifier les difficultés sociales rencontrées qui ont perturbé la vie professionnelle.

Pour les 23 personnes, les difficultés recensées se répartissent comme suit :

Nature du problème	Nombre de salariés
Illettrisme, analphabétisme, Français Langue Étrangère	4
Santé	4
Logement	6
Démarches administratives et accès aux droits	15
Manque mobilité	8
Difficultés financières	9
Justice	1

➤ Certains salariés sont confrontés à des situations d'urgences. La problématique du logement est une thématique récurrente et peut être la plus compliquée à résoudre. En effet, les salariés ont des difficultés à trouver un hébergement sécurisant. De ce fait, ils se retrouvent dans des situations de grandes fragilités.

Pour tenter de remédier à ces difficultés, la conseillère s'appuie sur les services et associations du territoire. Elle oriente et permet ainsi de faciliter les démarches que les salariés hésitent ou renoncent à entreprendre.



### Au fil des mois : construire le projet qui conduira à sortir du processus d'insertion

À leur arrivée, les salariés sont amenés à travailler sur des postes différents, avec des collègues différents, en fonction des besoins de la Régie. C'est aussi un temps d'observation, d'identification des capacités professionnelles qui complète le diagnostic.

Le travail de la C.I.P. s'appuie donc sur des échanges réguliers avec les encadrants techniques et les autres collègues afin que les propositions ou décisions concernant la personne en insertion résultent d'une analyse collective et soient cohérentes.

➤ En fin d'année, les salariés ont adopté un comportement plus en adéquation avec ce qui leur était demandé (les tenues professionnelles sont portées, les horaires sont davantage respectés...) suite aux contrôles fréquents des responsables

### Fin de contrat et sorties

L'emploi d'insertion leur permet de stabiliser leur situation, d'acquérir aussi des compétences. Cela les incite à effectuer leur 24 mois d'insertion pour une majorité d'entre eux et les mobiliser sur un projet de sortie s'avère compliqué d'autant que certains salariés sont âgés.

En 2019 :

- 13 personnes ont quitté la structure dont 7 sans perspectives professionnelles.
- 4 personnes ont été embauchées en contrat à durée déterminée, dont 1 salarié par la Régie, 2 dans un service municipal et 1 en entreprise. 2 personnes ont intégré une formation.

## **LE PROGRAMME DE FORMATION DES SALARIES DE LA REGIE**

### **En interne**

Le transfert de compétences est la règle que ce soit entre encadrants et salariés en insertion ou entre ces derniers car chacun arrive avec des savoirs.

Pour les nouveaux salariés, la mise en situation sur différents postes va leur permettre d'apprendre la maîtrise de l'utilisation des outils et des machines. Éviter les accidents et la casse du matériel est un souci constant des encadrants tout comme la responsabilisation de chacun à l'entretien du matériel, des véhicules.

### **En externe :**

➤ Tous les salariés ont participé à 2 jours de formation "Prévention Secours Civiques niveau 1" et cette formation sera proposée chaque année aux nouveaux membres du personnel.

Les tâches effectuées par les salarié(e)s nécessitent des formations certifiantes telles que le Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES)

- 1 salarié a obtenu le renouvellement des CACES 1,3 et 5
- 6 salariés ont obtenu le CACES 9 qui permet de conduire la machine dénommée MANITOU, utilisée pour remplir les bennes.

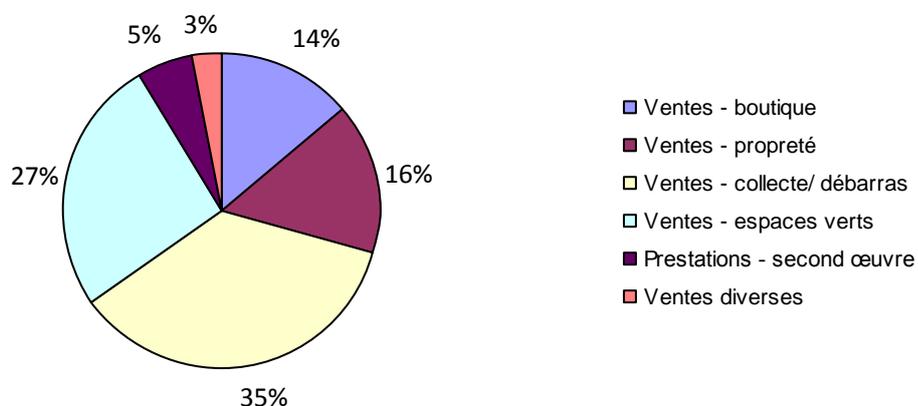


# L'ACTIVITE ECONOMIQUE

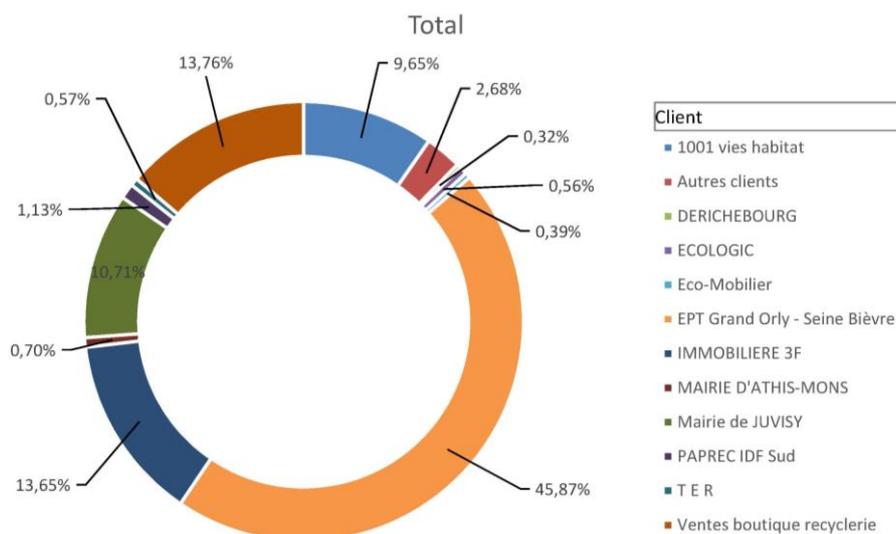
Le chiffre d'affaires réalisé est de **950 004 €**.

Exceptionnellement pour 2019, il inclut l'ensemble des activités du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 31 décembre 2019.

## Répartition du CA selon les prestations rendues



## Répartition du CA par clients





# LES CHANTIERS

## PROPRETE URBAINE

Cela consiste au changement des corbeilles, au nettoyage des rues par piquetage et parfois à l'enlèvement des encombrants.

Une équipe de 2 salariés assure quotidiennement la propreté des rues de Juvisy-sur-Orge selon des horaires et un planning fixés par le service municipal. Une intervention hebdomadaire de 2 heures a lieu chaque samedi sur les rues adjacentes au marché. Ce marché, pour une valeur de 96 000 € est valable jusqu'en 2021.

L'EPT GOSB avait confié à la RQPE l'entretien des sentiers pour 3 villes de la CALPE, pour un montant global de 90 000 €. Celles-ci ont décidé de reprendre cette mission à leur compte en 2020 et ne sont pas revenues vers la Régie pour assurer ce service.

## ESPACES VERTS

La Régie est en charge des espaces verts du bailleur, Immobilière 3F sur le quartier du Noyer Renard ainsi que pour le territoire Grand Orly Seine Bièvre sur 12 sites (piscine, patinoire, déchetteries..). L'équipe est également en charge de l'arrosage des plantes de certains locaux du GOSB.

En mai 2019, la signature d'un contrat de sous-traitance avec PAPREC (11 000 €) élargit cette activité aux espaces verts sur les sites des déchetteries de Villeneuve-le-Roi, Choisy-le-Roi et Wissous.

➤ 2 équipes assurent quotidiennement l'entretien général des espaces verts : entretien de parcs, jardins, aires de jeux, terrains de sport. Elles ont la charge également de l'engazonnement, la tonte, le ramassage des feuilles, branchages et fleurs fanées... elles ont aussi réalisé des plantations.





Témoignage de **Karim Jost, Chargé de mission gestion / animation de la Station Pôle du développement économique et emploi de PAPREC**

« Bonjour Monsieur Mameri, Votre équipe est passée jeudi dernier et aujourd'hui pour l'entretien des espaces verts de la Station et des Ateliers de la station. Le travail est bien fait comme d'habitude. Bien cordialement. »

Témoignage d'**Amandine Rebillard, Chef de secteur I3F**, envoyé début 2020

Je me permets de vous envoyer ce mail pour faire un point de bilan sur les Espaces Verts de la résidence...

Après plusieurs semaines à travailler d'arrache-pied, le rattrapage touche à sa fin puisqu'il reste juste une dernière portion Rue Butte aux Bergers. Il est appréciable de constater que les efforts fournis par la RQPE et 3F finissent par s'illustrer sur le quartier.

L'équipe présente sur place réalise les prestations avec professionnalisme tout en restant à l'écoute des locataires et de I3F. Ceci est un vrai atout afin de gérer certaines réclamations de locataires.

Une fois le rattrapage terminé, il a été convenu que les opérations de tonte (si le temps le permet) / ramassage de feuilles seront à réaliser afin de maintenir en l'état la propreté des espaces verts. De fait, j'attire donc votre attention sur le fait qu'il sera important de conserver l'équipe sur le Noyer Renard y compris pendant la période hivernale. Cette présence en continue permettra certainement de mieux anticiper le printemps et d'éviter les retards constatés en 2018 et 2019. »

## **ENLEVEMENTS DES ENCOMBRANTS**

Cette activité, visant à supprimer les dépôts sauvages, est très demandée par les 2 bailleurs I3F sur le Noyer Renard et 1001 Vies Habitat sur Grand Vaux mais aussi sur d'autres sites comme Villeneuve La Garenne.

Le tri nécessaire à l'arrivée des camions ne donne pas beaucoup d'objet à réutiliser en l'état (vente en boutique) mais alimente les filières de recyclage des matériaux.

Ce service, qui fonctionne sur bons de commandes, impose une organisation très réactive quant à la disponibilité des camions et des salariés.

Témoignage de **Elodie Bailly, Responsable développement social 1001 Vies Habitat**

Je tiens tout particulièrement à saluer notre partenariat depuis bientôt 5 ans.

En effet, vos collaborateurs ont toujours su faire preuve de dynamisme, de réactivité de polyvalence dans un esprit de convivialité.

Nous avons pu mener de nombreux projets variés : convention ramassages des encombrants, ateliers de sensibilisation, chantiers d'insertion ...

Nous espérons que ce partenariat se poursuivra vers 1001 projets.

Bien cordialement »



## PEINTURE

En 2019, nous avons reconquis un partenaire historique de la RQPE -1001 Vies Habitat (ancien Coopération et Famille)- et réalisé pour ce bailleur deux chantiers de peinture : sols des caves à Saint Michel-sur-Orge et remise en état d'un appartement.

Ce partenariat devrait continuer de se développer en 2020 ce qui conduira la Régie à ouvrir une section peinture assurant la professionnalisation de salariés en insertion.



## AIDE À LA PERSONNE

Suite à une panne d'ascenseur, sur Grand Vaux, le bailleur 1001 Vies Habitat a demandé de l'aide au portage des courses des locataires. Un salarié s'est consacré à cette mission pendant plusieurs jours.

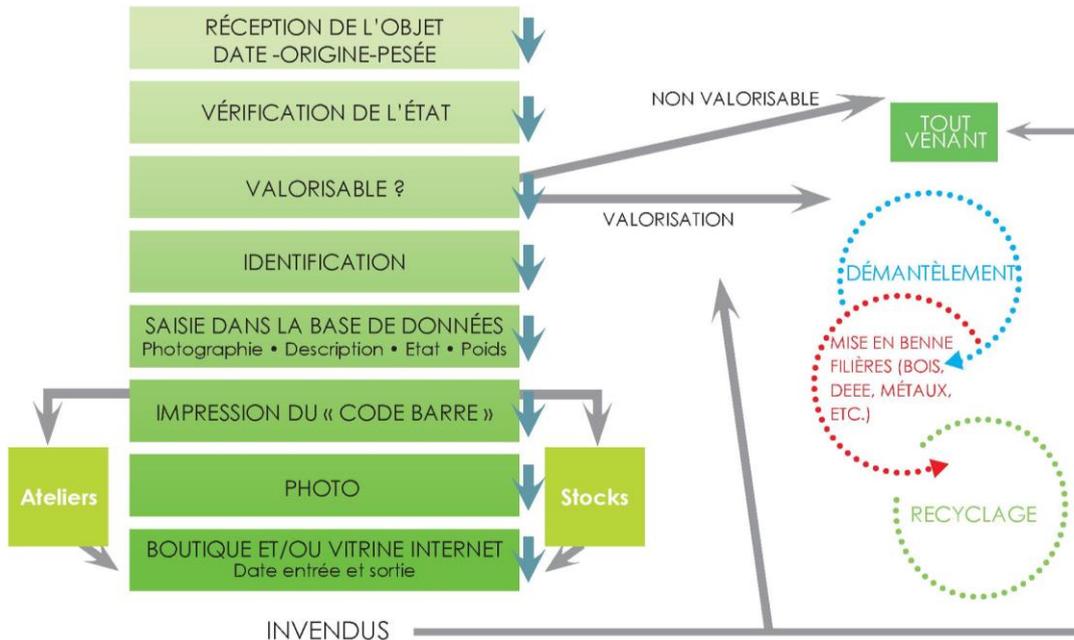
Ce type de mission se poursuit en 2020 par une aide à la préparation de déménagement dans le cadre de la réhabilitation de la résidence.



## LA RECYCLERIE

L'objectif de cette activité est la diminution des déchets de tout genre et la mise en œuvre d'activités conduisant au réemploi des objets ou des matériaux.

### CIRCUIT D'UN OBJET



Ce service est proposé aux particuliers des villes de la CALPE. Les bailleurs sollicitent la Régie pour l'enlèvement des dépôts sauvages ou le débarras des caves.

### LES SERVICES AUX PARTICULIERS



Plutôt que de collecter en porte-à-porte via les dépôts sauvages, nous devons privilégier la collecte des objets ré-employables sur rendez-vous. Ce moyen de collecte, au droit des habitations, sur le domaine public, permet de préserver l'état des objets.



En 2019, 1 393 enlèvements ont été réalisés.

Ce marché avec l'EPT GOSB prend fin le 31/12/2019. Il ne sera pas renouvelé.



## allo DÉBARRAS

Depuis 2016 une offre de service payante de débarras et/ou démontage de meubles, suite à un déménagement, vidage d'une habitation, est en place et plutôt bien perçue par les habitants.

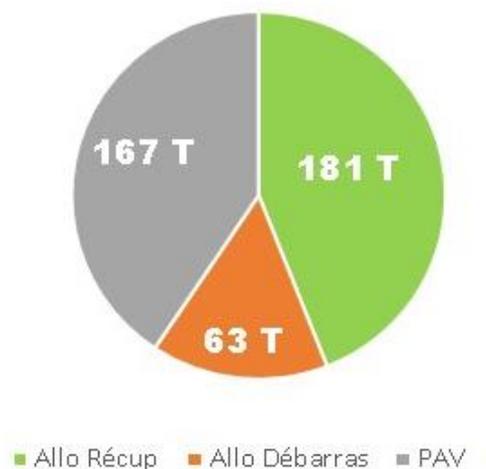
Un effort de communication devrait être fait dans l'avenir pour une meilleure connaissance du service.

## POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Le PAV est un « service » incontournable sur le territoire. Les habitants sont de plus en plus sensibles à l'environnement ainsi qu'au réemploi.

Installé sur le parking de la Recyclerie, il est facile d'accès, ne nécessite pas de rendez-vous ni de carte. Il est très fréquenté par les habitants. Une réflexion est menée pour créer des PAV de proximité.

Répartition des apports en tonnes :



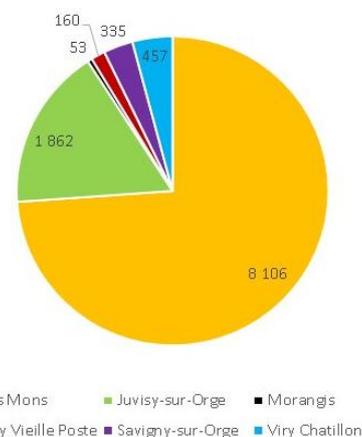
En expliquant à quoi servent ces apports (dons à des personnes en difficulté, embauche de chômeurs de longue durée, etc...) les citoyens ont conscience de participer concrètement à la vocation sociale de la RQPE.



## LA BOUTIQUE

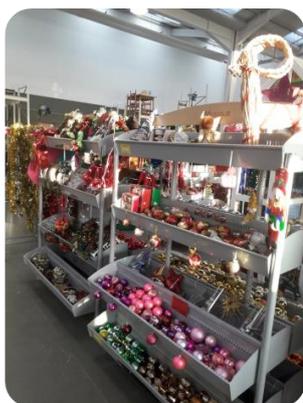
Depuis 2 ans, le chiffre d'affaires de la Boutique progresse. Elle rencontre toujours un grand succès notamment grâce à la communication, au site web, réseaux sociaux, événements...

- 68 500 objets vendus pour un chiffre d'affaires de 130 701 €
- 13 602 visiteurs : 11 824 déposants dont 808 du territoire Nord Essonne (CALPE et Viry Chatillon) et 13 265 acheteurs dont 10 973 résidents du territoire



### Les ventes exceptionnelles ont un grand succès

- Vente au kilo du 09 mars au 15 mars 2019
- Vente décoration de Noël à partir du 09 novembre 2019, pendant 2 semaines
- Quinzaine du jouet à partir du 30 novembre 2019, pendant 2 semaines



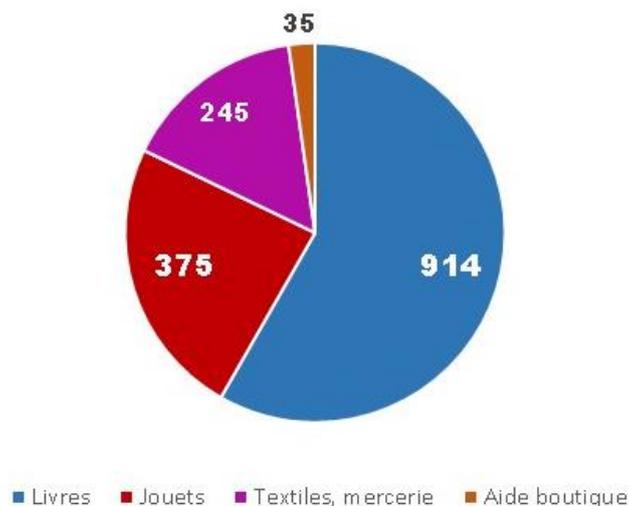
**Certaines associations caritatives ou humanitaires** sollicitent la récupération d'objets au bénéfice de populations démunies. Dans ce cas, il n'y aura pas vente mais don. Ces actions renforcent le rôle social de la Régie.



**Des bénévoles**, au nombre de 8 en 2019, viennent régulièrement aider au tri, au contrôle, au nettoyage, au classement etc... Leur présence est bien appréciée par les salariés qu'ils soulagent, surtout avant les ventes exceptionnelles.

La charte du bénévolat que signent ces volontaires assure les relations avec le personnel et définit leur statut dans l'entreprise.

Répartition des heures effectuées par les bénévoles :



**Nous avons recueilli le témoignage de 2 clientes :**

« Nous venons depuis longtemps et régulièrement visiter la boutique que nous adorons. Les articles sont très bien installés, le lieu est aéré, toujours propre, calme. Nous sommes toujours heureuses de nous y retrouver, c'est un endroit qui nous permet de « décompresser ».

Il y a un grand éventail d'objets, on trouve tout ce que l'on veut. Nous achetons même ce que nous n'avions pas l'intention d'acheter, nous y avons fait des découvertes d'objets que nous ne connaissions pas et qui s'avèrent très utiles.

Le personnel de la boutique présente les objets avec beaucoup de goût, nous pouvons même parler de raffinement et de classe (vaisselle en harmonie avec les meubles, décorations mettant en valeur les meubles.....) et est toujours très accueillant, à notre écoute. Nous avons des échanges fructueux et très agréables avec les bénévoles qui sont qualifiés dans leur domaine que ce soit avec les bénévoles qui s'occupent des tissus et de la décoration et des bénévoles qui s'occupent des livres, ils nous ont fait découvrir des auteurs que nous ne connaissions pas et nous donnent envie de lire.

Nous apprécions également les thèmes de la boutique qui changent selon les périodes (décorations Noël, Jouets, articles de vacances en été, semaines au kg...)

Nous espérons encore venir très longtemps dans ce lieu. »



## LES FILIERES DE RECYCLAGE

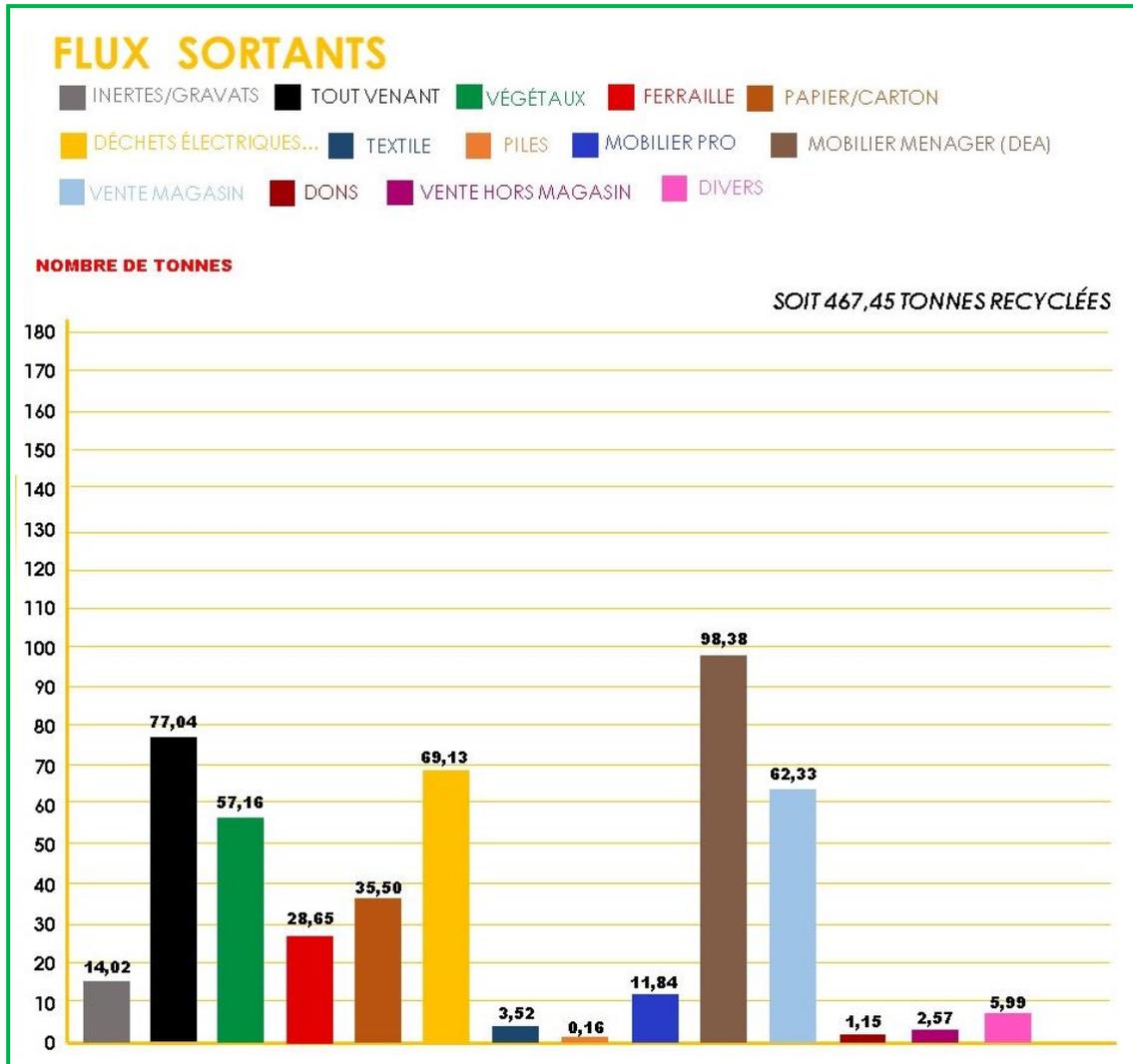
Le tri effectué à l'arrivée des camions conduit à isoler les matériaux lorsque les objets ne sont pas ré-employables. En collaboration avec l'EPT GOSB, la régie dispose de bennes appartenant aux filières qui récupèrent les matériaux pour une nouvelle utilisation.

ECO-ORGANISMES :





## FLUX SORTANTS 2019





## LES ANIMATIONS DE SENSIBILISATION AU TRI ET RECYCLAGE

Certains membres du personnel acceptent le rôle d'animateur "écologie" et la Régie a donc proposé diverses activités aux écoles, dans les quartiers.

Date	Demandeur	Groupe ciblé	Thème
06/02/2019	Association e-graine	Un groupe d'une quinzaine de jeunes	Consommation responsable
8/03/2019	Hôpital de jour St Geneviève des bois	12 patients, 4 soignants et 1 stagiaire psychologue	Notion d'éco-responsabilité
29/03 et 5/04/2019	École Louis Babin St Germain les Arpajon	Élèves de primaire du CP au CM2	Tri des déchets
18/09/2019	1001 vies habitat	Enfants et adolescents de 4 à 15 ans	Tri des déchets
5/10/2019	EPT12	Habitants de Chevilly Larue	Brocante
5, 7 et 19/11/2019	Ecole maternelle Saint Exupéry- Athis-Mons	2 classes de moyennes sections et une classe de grande section	Tri des déchets
18/12/2019	1001 Vies Habitat	Habitants de Grand Vaux à Savigny sur Orge	Créations de décoration à partir d'objets/matériaux récupérés





## PROJETS ET DEVELOPPEMENT

Le texte dot des extraits sont présentés ici a été validé en février 2020. La pandémie a stoppé le développement de la majorité des actions envisagées tout comme la redéfinition du projet associatif. Les objectifs resteront les mêmes en 2021.

- Réaffirmer l'ancrage territorial de la Régie dans les quartiers et sa mission d'acteur de l'insertion par l'activité économique sur notre territoire.
- Améliorer la pratique du tri et du recyclage par l'information des habitants, la création d'ateliers et la fréquentation de la Boutique

### LA RECYCLERIE

"La Boutique" est, pour le public, au sein de la Régie des Quartiers les Portes de l'Essonne, l'image de la Recyclerie.

Le projet visera à améliorer tri et recyclage pour lui donner une dimension d'Economie Circulaire. Les habitants deviennent alors des acteurs de l'amélioration de leur quotidien : c'est une alternative à la consommation, au gaspillage de masse par la transmission d'un savoir-faire.

Selon les capacités d'aménagements des locaux sur le site, ou de locaux sur les territoires des quartiers, le développement de ce concept pourra s'étendre à la remise en état d'objets courants dans la perspective de créer des liens entre les habitants.

Le conseil d'administration souhaite la mise en place de telles initiatives et, là encore, la dynamisation d'un réseau autour de la RQPE grâce au travail sur le projet social devrait amener des solutions concrètes.

L'installation de "Répar'cafés" est un exemple qui fonctionne à partir d'initiatives diverses. Ce concept, s'il peut être porté par la RQPE, a besoin d'un partenariat très large englobant entreprises, commerçants, artisans, voire associations, selon les objets et les techniques envisagés. Cette évolution vers ce qui s'apparente à une Economie Solidaire nécessite une volonté verticale et horizontale de tous les acteurs et initiateurs de l'Insertion et d'une Economie Partagée.

Dans ce domaine, 2 exemples :

- Notre atelier-vélo fonctionne déjà sur ce modèle : le local destiné à cet effet a reçu un aménagement spécifique tant en espace qu'en matériels.....
- L'atelier de l'association "les passionnés du bois", installé à l'intérieur des locaux de la Régie, pourrait être, selon un conventionnement équilibré dans les prises en charge, le départ d'une mise en place originale de recyclage, création, réparation de meubles et objets en bois.



## L'ACTIVITE DANS LES COMMUNES ET LES QUARTIERS

Le rôle premier de la RQPE se situe dans le domaine de la propreté urbaine et l'entretien des espaces verts. Plus que le confort visuel du cadre de vie, l'organisation technique que porte la Régie dans cette action est une source de rappels permanents aux comportements citoyens d'habitants responsables de leur environnement immédiat.

Amorcées en 2019, les actions de la RQPE dans les quartiers d'intervention visent à mettre en place des services rendus à la population. Il s'agit de développer toutes activités innovantes portées aussi par les initiatives des habitants.

La réflexion se porte également sur la visibilité de la Régie :

➤ **Le siège social**, installé dans un appartement du quartier du Noyer-Renard, géré par le bailleur I3F, doit évoluer en un lieu de convergences et de rencontres pour mieux partager, exprimer les besoins, les urgences, les initiatives, les offres associatives potentielles, etc. Le projet de trouver un emplacement mieux adapté, plus accessible, est actuellement à l'étude avec le bailleur.

➤ **L'implantation sur le quartier Grands Vaux** de Savigny sur Orge, grâce au partenariat avec le bailleur 1001 Vies Habitat, devrait se concrétiser au cours de l'année par la réalisation d'ateliers dans un appartement mis à disposition. ....

La volonté de la gouvernance de la Régie est de mettre en place ce type de dispositif, partenarial et territorialisé, dans la lutte contre toutes les exclusions. Cette nécessaire coordination entre élus, bailleurs et RQPE participe à la Cohésion du Territoire.

## LE PERSONNEL

C'est la qualité et le professionnalisme du personnel de la Régie qui lui permet d'être encore mieux implantée dans les différents quartiers de son territoire.

C'est pourquoi la volonté des administrateurs est de mettre l'accent sur la formation du personnel, en s'appuyant en priorité sur l'ensemble des offres du CNLRQ et de l'OPCA (Uniformation) : développer les compétences de tous les salariés, administratifs comme techniques, est un gage de qualité et donc de pérennité du travail fait sur l'ensemble des quartiers...



## CONCLUSION

Pour 2020 et les années à venir, la Régie de Quartiers les Portes de L'Essonne veut se donner les moyens administratifs, techniques et financiers de répondre à sa principale mission qui demeure l'insertion socio-professionnelle.

Celle-ci ne peut se déployer que dans une volonté de Cohésion Sociale et Territoriale. C'est pourquoi tous les liens avec les élus des communes, de la collectivité territoriale, les acteurs de la vie associative, les bailleurs, les entreprises, les acteurs de la formation, seront privilégiés.

Une aide à la population des quartiers par une économie marchande non monétaire et solidaire pourrait se mettre progressivement en place grâce à des partenariats professionnels et techniques. La présence de la RQPE dans les quartiers doit être un des moteurs de l'installation d'une citoyenneté responsable.